

COMINAR ANNONCE LA CLÔTURE DE L'OPÉRATION D'ARRANGEMENT

QUÉBEC (Québec), le 1^{er} mars 2022 – Le Fonds de placement immobilier Cominar (« Cominar » ou le « FPI ») (TSX : CUF.UN) a annoncé aujourd'hui la clôture de l'opération de plan d'arrangement, aux termes de laquelle toutes les parts émises et en circulation de Cominar (les « Parts ») ont été acquises en contrepartie de 11,75 \$ en espèces par Part par un consortium dirigé par un membre du groupe de Gestion Canderel Inc., et comprenant FrontFour Capital Group LLC, Artis Real Estate Investment Trust (« Artis »), des sociétés en commandite gérées par Sandpiper Group et Koch Real Estate Investments, LLC (« KREI »), KREI et Artis fournissant également des capitaux propres privilégiés (l'« Arrangement »).

Dans le cadre de l'Arrangement, un membre du groupe de Mach Capital Inc. a acquis certains des immeubles commerciaux et des immeubles de bureaux du FPI et Blackstone a acquis le portefeuille d'immeubles industriels du FPI.

Dans le cadre de l'Arrangement, les fiduciaires en poste de Cominar ont démissionné et ont été remplacés par Alex Avery, Renzo Barazzuol, Navdeep Gill, Stephen Loukas, Samir Manji, Brett Miller, Ben Rodney, Ryan Ross et Jonathan Wener.

Étant donné la réalisation de l'Arrangement, on prévoit que les Parts du FPI seront radiées de la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX ») à la clôture des opérations au plus tard le 4 mars 2022.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations faites dans le présent communiqué constituent des déclarations prospectives au sens de la législation en valeurs mobilières applicable, y compris, sans limitation, les déclarations concernant la radiation des Parts du FPI de la cote de la TSX et le moment prévu de cette radiation et d'autres déclarations ne portant pas sur des faits importants. Les déclarations prospectives se reconnaissent souvent mais pas uniquement à l'usage de termes à valeur prospective, comme « s'attendre à », « croire », « estimer », « planifier », « projeter », « prévoir », « continuer » ou des termes au même effet, éventuellement employés sous leur forme nominale, au futur, au conditionnel ou à la forme négative. Même si le FPI estime que les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont fondées sur une information et des hypothèses à jour, raisonnables et complètes, la nature de ces déclarations les expose à un certain nombre de facteurs en conséquence desquels les résultats réels pourraient différer considérablement des attentes et des projets de la direction qui ressortent des déclarations prospectives, y compris, sans limitation, la possibilité que les Parts ne soient pas radiées de la cote de la TSX au moment actuellement prévu ou qu'elles ne soient pas radiées de cette cote du tout, faute de satisfaire, au moment opportun ou autrement, aux conditions nécessaires à une telle radiation ou pour d'autres raisons. Les lecteurs sont avisés de ne pas se fier outre mesure aux déclarations prospectives et à l'information contenues dans le présent communiqué. Cominar rejette toute obligation de mettre à jour une déclaration prospective contenue dans les présentes, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, à moins que la loi ne l'y oblige.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Fonds de placement immobilier Cominar

Sandra Lécuyer

Vice-présidente, Talent et organisation

sandra.lecuyer@cominar.com